

Nos partenaires :

**Article 1 - Caractéristiques de l'épreuve**

Il est organisé, le dimanche 3 juin 2018, 4 épreuves de course à pied hors-stade, à Montluel (Ain). La participation à l'une de ces épreuves est soumise à l'acceptation du présent règlement. Les épreuves sont :

- 2 épreuves non compétitives, non-classantes et non-chronométrées à destination des enfants (d'environ 400m et 700m), dûment inscrits et autorisés à participer par leurs parents (ou leur représentant légal) dont le départ sera donné à partir de 9h30 au stade de foot, route de Jailleux à Montluel.

- 2 épreuves chronométrées et compétitives et donnant lieu à un classement (d'environ 5 km et 10 km non-mesurés), dont le départ est prévu à 10h du stade de foot, route de Jailleux à Montluel.

Article 2 - Retrait des dossards.

Les dossards pourront être retirés, à proximité du départ, jusqu'à 15 minutes avant le départ.

Article 3 - Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs suffisamment entraînés, licenciés et non licenciés : nés en 2004 et antérieur (catégories Minime à Vétéran) pour le 5 km, nés en 2002 et antérieur (catégories Cadet à Vétéran) pour le 10 km, sans restrictions (toutes catégories) pour les courses enfants.

La participation aux courses enfants, qui sont non-chronométrées et non-classantes, n'est pas soumise à la production d'un certificat médical ou d'une licence sportive.

La participation aux épreuves de 5km ou 10km est subordonnée à la présentation d'une licence sportive délivrée par : FFA - FFCO - FFPM - FF TRIATHLON - FF Handisport en cours de validité pour la saison 2018.

Une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.

L'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire.

Pour les licenciés à des fédérations autres que celles indiquées ci-dessus ou pour les non-licenciés auxquels cette compétition est ouverte, la présentation d'un **certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, ou du sport en compétition, ou de l'athlétisme en compétition**, datant de moins d'un an à la date de la course (donc après le 03/06/2017) est obligatoire (Article L231-3 du code du sport).

ATTENTION : Toute inscription incomplète (payant partiel ou absent, bulletin d'inscription incomplet, licence ou certificat médical manquant ou non-valable) ne pourra être enregistrée et aucun dossard ne sera délivré dans ce cas. Seul l'organisateur pourra déclarer les documents présentés comme valides ou non, une validité antérieure ne présage pas d'une acceptation automatique sur la présente épreuve.

Article 4 - Tarifs

Epreuves enfant : gratuit (inscriptions sur place uniquement !)

5 km : 8 € (dont 2 € reversés à SOS Féminité)

10 km : 10 € (dont 2 € reversés à SOS Féminité)

Inscriptions par Internet jusqu'au 25/05/2018 (dans la limite du nombre de dossard disponible)

ATTENTION :

En raison de la gestion informatique de la course, **pas d'inscriptions sur place le jour de la course !!**

Article 5 - Récompenses

Pour les courses enfants, il n'y a pas de classement. Tous les enfants seront récompensés symboliquement par une médaille.

Sur le 5 km, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés. Sur le 10 km, les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes seront récompensés. Le club (association ou groupe) le plus représenté sera également récompensé.

Article 6 - Assurance

L'association "Courir à Montluel" a souscrit une assurance de type "Responsabilité civile organisateurs et concurrents" auprès de *La compagnie du sport* sous le n° 141.274.131. Les concurrents devront obligatoirement être couverts par une assurance personnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique d'un concurrent, la course étant ouverte à tout sportif suffisamment entraîné.

Article 7 - Sécurité

Des signaleurs assure autant que possible la priorité de passage des coureurs aux différents carrefours. Cependant, le parcours n'étant pas fermé à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter le code de la route.

Article 8 - Secours

Les premiers secours seront assurés par l'association des sauveteurs secouristes de la côte. Les coureurs sont tenus d'informer le plus proche signaleur de tout coureur qui nécessiterait une assistance médicale.

Article 9 - Arbitrage

La course se déroule sous l'autorité sportive d'un juge-arbitre, désigné par l'organisateur. Tout concurrent ne respectant pas les consignes des organisateurs et des signaleurs, pourra se voir retiré son dossard et mis immédiatement "hors-course" (non respect du parcours, gestes anti-sportif à l'égard d'un autre concurrent, non-assistance à personne en danger, ...). De même un concurrent pourra se voir sanctionné par une disqualification, y compris après avoir franchi la ligne d'arrivée. De même, si un concurrent est visiblement en danger pour sa santé (coureur en "sur-régime"), il pourra lui être ordonné de s'arrêter immédiatement.

Article 10 - Annulation

L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (intempéries, attentats, deuil national....).

Article 11 - Engagement

Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, sauf cas particuliers laissés à l'appréciation des organisateurs, et justifié par un courrier adressé à l'organisateur.

Article 12 - Droit à l'image

Les participants autorisent sans limitation de durée les organisateurs à utiliser tous documents ou photos sur lesquels ils pourraient apparaître à l'occasion de leur participation.

Article 13 - CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire.